

**EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 11 AVRIL 2024**

DÉLIBÉRATION N° 23-2024D

L'an deux mille vingt-quatre et le onze du mois d'avril à dix-huit heures le Conseil, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, dans le lieu habituel de ses réunions, sous la présidence de Monsieur Claude CAU, Maire.

PRESENT(S): Isabelle AUFRÈRE, Jean-Pierre BALDET, Patrick BOILEAU, Lydia FABRE, Lydie JALBAUD, Yvelise LEDOS.

POUVOIR(S): Pierre CASSE à Claude CAU, Laurent GAYS à Yvelise LEDOS.

ABSENT(S): Christophe PAUTREL

CONSEILLERS MUNICIPAUX

En exercice : 10

Présents : 7

Pouvoirs : 2

Votants : 9

SECRETAIRE DE SEANCE : Lydie JALBAUD.

DATE D'ENVOI DE LA CONVOCATION DEMATERIALISEE : 04/04/2024

VOTE :

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

OBJET : DURÉE D'AMORTISSEMENT DES SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT VERSÉES

L'instruction M57 dispose que les subventions d'équipement versées doivent être amorties, quelque soit la taille de la collectivité.

La durée d'amortissement de ces subventions est fixée par délibération du Conseil Municipal, dans les limites suivantes :

- a) Cinq ans lorsque la subvention finance des biens mobiliers, du matériel ou des études, auxquelles sont assimilées les aides consenties aux entreprises, non mentionnées aux b) et c) ;
- b) Trente ans lorsqu'elle finance des biens immobiliers ou des installations ;
- c) Quarante ans lorsqu'elle finance des projets d'infrastructures d'intérêt national.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **FIXE** la durée d'amortissement des subventions d'équipement versées à 1 an.

Le Maire

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication et de transmission en Préfecture.

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an que
dessus.

Pour extrait conforme
Le Maire



Claude CAU

Télétransmis en Préfecture le 12/06/2024

Date de mise en ligne sur le site internet de la collectivité le 12/06/2024